|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 1** | **Document C23/26-F** |
| **16 mai 2023** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale |
| INCIDENCES FINANCIÈRES DES INITIATIVES RÉGIONALES APPROUVÉES PAR LA CMDT-22 |
| **Objet**La Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-22), tenue du 6 au 16 juin 2022 à Kigali (Rwanda), a adopté la Déclaration de Kigali et le Plan d'action de Kigali, y compris 28 initiatives régionales réparties entre les six régions de l'UIT-D.Selon l'évaluation du BDT, la mise en œuvre intégrale de ces initiatives régionales nécessiterait un financement important, qui devrait être généré par l'UIT par la mobilisation de ressources et le recours à d'autres mesures.Au début du cycle précédent, la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 2017) a suggéré d'allouer un montant d'un million CHF par initiative régionale, afin de veiller à ce que l'UIT dispose de fonds suffisants pour nouer des partenariats et participer à d'autres efforts de collaboration susceptibles de garantir la mise en œuvre efficace et intégrale de ces initiatives régionales. En l'occurrence, aucune ressource financière n'a été allouée à cet effet. En revanche, à la suite de l'adoption des initiatives régionales par la CMDT-17, le Conseil de l'UIT, à sa session de 2018, a alloué un montant total de 5 millions CHF en tant que capitaux de démarrage pour la période 2018‑2021.Le présent document donne un aperçu des initiatives régionales adoptées par la CMDT-22 et de l'évaluation, par le BDT, des ressources financières qui seront nécessaires pour permettre la mise en œuvre pleine et entière de ces initiatives.**Suite à donner par le Conseil**Le Conseil est invité à **examiner** le présent document.**Lien(s) pertinent(s) avec le plan stratégique**Toutes les priorités thématiques; présence régionale.**Incidences financières**Entre 5,6 millions CHF et 8,4 millions CHF (évaluation par le BDT des ressources nécessaires pour permettre la mise en œuvre intégrale des initiatives régionales).\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Références**[*Rapport final de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Kigali, 2022), Partie III – Initiatives régionales*](https://www.itu.int/en/publications/ITU-D/pages/publications.aspx?parent=D-TDC-WTDC-2022&media=electronic); [*Résolution 25 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-025-F.pdf) |

# 1 Introduction

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-22), tenue du 6 au 16 juin 2022 à Kigali (Rwanda), a adopté le Plan d'action de Kigali, qui comprend 28 initiatives régionales réparties entre les six régions de l'UIT-D.

Au cours de la période 2014-2018, l'UIT a signé 87 projets d'un montant total de 25,7 millions CHF et alloué des contributions en espèces d'un montant de 3,4 millions CHF à ces projets (dont 1,2 million CHF de contributions provenant du Fonds pour le développement des TIC (FDTIC)).

La plupart des projets étaient de petits projets ou des projets de moyenne envergure. Reconnaissant que cela posait un problème, le Conseil à sa session de 2018 a approuvé l'affectation d'un crédit d'un montant total de 5 millions CHF destiné à être utilisé comme financement de démarrage pour les projets de l'UIT. L'objectif était d'attirer d'autres contributions plus importantes de la part de donateurs et de partenaires, afin de donner plus d'ampleur à ces projets et d'en renforcer l'efficacité.

Au cours de la période 2019-2022, l'UIT a signé 97 projets d'un montant total de 58,9 millions CHF et a alloué des contributions en espèces d'un montant de 9,4 millions CHF à ces projets (dont 3,3 millions CHF de contributions provenant du Fonds FDTIC). Cela a représenté une hausse considérable du financement mobilisé par le BDT en faveur des projets. Il convient de noter que sur ces 97 projets, 60 (soit 61% du total des projets) ont bénéficié de fonds alloués par le Conseil aux initiatives régionales.

# 2 Aperçu des initiatives régionales

La CMDT-22 a approuvé des initiatives régionales relatives aux objectifs stratégiques de l'UIT, afin de créer des synergies entre les régions qui pourront être mises à profit dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives régionales. On trouvera dans l'[Annexe](#Annexe) la liste des initiatives régionales.

# 3 Options de mise en œuvre

La mise en œuvre de ces initiatives régionales a déjà débuté en 2023, la cohérence ayant été assurée entre le processus de planification opérationnelle, la planification des projets et la mise en œuvre des initiatives régionales, la gestion axée sur les résultats privilégiant les réalisations plutôt que des mesures fragmentées. Toutefois, la mise en œuvre concrète des initiatives régionales sera limitée si des ressources financières suffisantes ne sont pas disponibles.

L'expérience acquise par le BDT durant la période 2018-2022 donne à penser que les partenaires extérieurs ont tendance à verser en moyenne une contribution correspondant à 50 pour cent de la contribution de l'UIT à un projet. Dans la pratique, cela signifie que plus l'UIT alloue de fonds à une initiative régionale, plus il est probable que les partenaires extérieurs engagent leurs propres fonds en faveur des projets connexes.

|  | Options de mise en œuvre partielle | 2024-2025 | 2026-2027 | TOTAL 2024-2027 |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1 | Attribution de 100 000 CHF pour 2024-2025 et de 200 000 CHF pour 2026-2027 | Montant maximal: 2,8 millions CHF | 5,6 millions CHF | **8,4 millions CHF** |
| 2 | Attribution de 100 000 CHF à chaque initiative régionale pour 2024-2025 et de 100 000 CHF pour 2026-2027 | Montant maximal: 2,8 millions CHF | 2,8 millions CHF | **5,6 millions CHF** |

Note explicative concernant les options de mise en œuvre partielle

**Option 1:** Cette option, qui consiste à allouer un montant de 100 000 CHF à chaque initiative régionale pendant la première période de deux ans et un montant de 200 000 CHF pendant la période suivante, devrait permettre d'obtenir un financement pour les projets de moyenne envergure.

**Option 2:** Cette option, qui consiste à allouer un montant de 100 000 CHF pendant la première période de deux ans et le même montant pendant la période suivante, devrait permettre d'attirer des fonds pour les petits projets ou les projets de moyenne envergure. Une volonté forte de l'UIT de mobiliser d'autres ressources et de tirer parti de la Coalition pour le développement du numérique Partner2Connect pourrait attirer d'autres partenaires et contribuer ainsi à renforcer les incidences du financement des initiatives régionales.

Conclusion

Le Conseil est invité à examiner le présent document.

**Annexe***:* 1

AnnexE

Initiatives régionales adoptées par la CMDT-22

Lors des six réunions préparatoires régionales qui ont eu lieu en 2022 en vue de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Kigali, 2022), les régions ont présenté leurs priorités particulières dans un ensemble d'initiatives régionales, qui ont été intégrées dans le Plan d'action de Kigali. Ces initiatives régionales (au nombre de 28 en tout) ont pour objet de traiter différents domaines prioritaires des télécommunications/TIC, grâce à des partenariats et à la mobilisation de ressources, afin de mettre en œuvre des projets. Dans le cadre de chaque initiative régionale, des projets sont élaborés et mis en œuvre afin de répondre aux besoins de la région.

**Initiatives régionales pour l'Afrique**
AFR1: Appuyer la transformation numérique pour permettre une transition rapide vers une économie numérique tout en accélérant l'innovation en Afrique
AFR2: Mise en œuvre et expansion des infrastructures large bande, de la connectivité et des technologies émergentes
AFR3: Renforcer la confiance, la sûreté et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/technologies de l'information et de la communication et la protection des données personnelles
AFR4: Promouvoir les technologies émergentes et les écosystèmes de l'innovation

**Initiatives régionales pour les Amériques**
AMS1: Déploiement d'infrastructures de télécommunication/technologies de l'information et de la communication modernes, résilientes, sécurisées et durables
AMS2: Amélioration et intensification des programmes de maîtrise des outils et compétences numériques et d'inclusion numérique, en particulier pour les populations vulnérables
AMS3: Appui efficace à la transformation numérique et aux écosystèmes de l'innovation dans le cadre de projets de connectivité modulables, financés et durables
AMS4: Mise en place d'environnements politiques et réglementaires propices pour connecter les personnes qui ne le sont pas encore grâce à des télécommunications/technologies de l'information et de la communication accessibles et abordables qui favorisent la réalisation des Objectifs de développement durable et le passage à une économie numérique

**Initiatives régionales pour les États arabes**
ARB1: Parvenir à une économie numérique durable grâce à la transformation numérique
ARB2: Renforcer la confiance, la sécurité et la confidentialité dans l'utilisation des télécommunications/technologies de l'information et de la communication à l'ère des technologies numériques nouvelles et émergentes
ARB3: Développer l'infrastructure numérique au service des villes et des communautés intelligentes
ARB4: Renforcer les capacités et encourager l'innovation, entrepreneuriat et anticipation dans le domaine du numérique
ARB5: Élaborer des moyens pour réglementer le numérique

**Initiatives régionales pour l'Asie-Pacifique**
ASP1: Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement, y compris des pays insulaires du Pacifique, et des pays en développement sans littoral
ASP2: Tirer parti des technologies de l'information et de la communication pour favoriser l'économie numérique et des sociétés numériques inclusives
ASP3: Promouvoir le développement des infrastructures pour améliorer la connectivité numérique et connecter ceux qui ne le sont pas encore
ASP4: Créer un environnement politique et réglementaire propre à accélérer la transformation numérique
ASP5: Contribuer à la mise en place d'un environnement des technologies de l'information et de la communication fiable et solide

**Initiatives régionales pour la CEI**
CEI1: Développer les infrastructures pour promouvoir l'innovation et les partenariats dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles technologies – Internet des objets, y compris l'Internet industriel, villes et communautés intelligentes, réseaux de communication 5G/IMT‑2020 et réseaux de prochaine génération NET-2030, technologies quantiques, intelligence artificielle, santé numérique, compétences numériques et protection de l'environnement
CEI 2: Cybersécurité et protection des données personnelles
CEI 3: Créer un environnement juridique et réglementaire favorable pour accélérer la transformation numérique
CEI 4: Compétences numériques et accessibilité des technologies de l'information et de la communication pour la population, en particulier pour les personnes handicapées
CEI 5: Créer des villes et des communautés intelligentes

**Initiatives régionales pour l'Europe**
EUR1: Développement de l'infrastructure numérique
EUR2: La transformation numérique au service de la résilience
EUR3: Inclusion numérique et renforcement des compétences
EUR4: Confiance dans l'utilisation des télécommunications/technologies de l'information et de la communication
EUR5: Écosystèmes de l'innovation numérique

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_